

IIIe. CONGRES INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE MODERNE BRUXELLES 1930

QUESTIONNAIRE CONCERNANT L'EXPOSITION: "SYSTEMES DE LOTISSEMENTS RATIONNELS"

Pays:

Ville:

- A. Enquête sur les règlements actuels en vigueur pour les quartiers d'habitation exploités au maximum.
- 1.° Quelle est la hauteur minimale des étages qui est admise dans les quartiers indiqués dessus? m
 - 2.° Quel nombre d'étages est admis au maximum?
 - 3.° Quelle profondeur de bâtiment est admise au maximum? m
 - 4.° Quelle largeur de rue est admise au minimum? m
 - 5.° Quelle proportion entre la largeur de la rue et la hauteur des constructions est prescrite au minimum? }

rue.....	m
constructions.....	m
 - 6.° Quelle distance des façades est prescrite comme minimum pour les cours?..... m
 - 7.° Quelle proportion entre la largeur des cours et la hauteur des constructions est prescrite au minimum? }

cours.....	m
constructions.....	m
 - 8.° Quelles autres prescriptions sont en vigueur pour les distances sur les cours (angle d'incidence de la lumière, surface bâtie limitée)?
 -
 -
 - 9.° Quel est le cube maximal de construction admissible par 100 m² de terrain?..... m³
 - 10.° Quelle est la surface bâtie admissible au maximum par 100 m² de terrain?..... m²
 - 11.° Quel est le pourcentage moyen du terrain non bâtie suivant les prescriptions? }

surface des rues	env.	%
" " cours	"	%
" " verdure	"	%
total env.		%
 - 12.° Quelle est théorétiquement l'exploitation admissible du terrain suivant les prescriptions et exprimée par }

.....	m ³ de construction/ha
.....	m ² de surface habitée/ha
.....	habitants/ha

COMMUNIQUE CONCERNANT LES RAPPORTS NATIONAUX

Le congrès de Francfort avait été préparé par des questionnaires adressés aux divers groupes nationaux et qui devaient établir les conditions actuelles de l'habitation minimum. La discussion de ces documents aurait permis à l'assemblée des congressistes de préciser son avis en vue du problème entier et d'appuyer en même temps la lutte des groupes nationaux. En effet, les réponses aux questionnaires ne furent pas présentées d'une manière suffisante. En même temps le congrès refusa de prononcer son avis d'une façon décisive en exigeant la préparation de quelques problèmes spéciaux par des commissions et par des enquêtes scientifiques.

La commission qui fut chargée ensuite de préparer le congrès de Bruxelles est cependant d'avis que de tels études spéciales demanderaient plus de temps et plus d'efforts matériels et personnels qu'ils ne sont à disposition du congrès, d'autre part, il est désirable que

les divers groupes nationaux trouveront l'occasion de préciser d'une manière plus intense leur avis en vue du problème.

Les groupes nationaux sont donc engagés à adresser, par les soins de leurs délégués, un ou plusieurs

rapports sur la question de l'habitation minimum

qui seront présentés au congrès. Quant à l'étendue et aux idées de ces rapports, il est laissée toute liberté aux groupes. Les quelques idées suivantes n'ont donc qu'à servir de propositions:

a) *Conditions objectives* (économiques, sociales et législatives) du problème dans les divers pays. Le questionnaire I du congrès de Francfort pourra servir comme base de l'exposé:

- 1.° Etat actuel de l'évolution sociale (agriculture et industrie, tendances collectives de la vie).

- 2.° Conditions économiques de la population ouvrière (salaires et loyers).
 - 3.° La question de l'habitation à bon marché (initiative privée, communale ou coopérative—subventions par l'état, restrictions sur les loyers ou marché libre).
 - 4.° La question de l'habitation et les autorités.
 - 5.° La question de l'habitation et la finance.
 - 6.° La question de l'habitation et les règlements.
- b) *Propositions idéales* en vue d'une réalisation future du problème aux points de vue sociales, économiques et techniques. (Certaines propositions pourront être présentées au congrès pour être étudiées ou appuyées.
- c) *Résistances actuelles* (économiques et réglementaires) en vue d'une réalisation possible du problème.

Le congrès acceptera des résolutions pour intervenir en faveur du travail local des groupes nationaux.

Les rapports de même que les propositions à présenter au congrès seront adressés en langue française ou allemande au secrétariat des congrès internationaux Dordetal 7, Zurich 7, jusqu'au 30 juin 1930.

Tous les documents seront examinés par la commission préparatoire du congrès et par le secrétaire et transmis ensuite aux sections nationales. Le congrès discutera les rapports et prendra ses décisions sur les résolutions proposées.

Il est prévu que des membres seules si bien que des sections nationales qui veulent prononcer leur avis au congrès peuvent envoyer au secrétaire à Zurich, avant le 15 septembre, un résumé de leur intervention.

COMMUNIQUE CONCERNANT L'EXPOSITION: "SYSTEMES DE LOTISSEMENTS RATIONNELS"

L'exposition a pour but:

- 1.° de donner une analyse comparative des lotissements réalisables suivant les règlements existants dans les divers pays.
- 2.° de démontrer et d'interpréter par des calculs identiques tous les essais qui envisagent une amélioration soit de l'hygiène soit de la circulation dans les villes.

Les documents destinés aux deux parties de cette exposition seront élaborées et mis au point par une commission composée de Bourgeois, Henvaux, Stam, Verwilghen. Les sections nationales enverront, jusqu'au 15 mai a. c., à l'adresse de Mr. V. Bourgeois, 103, avenue de Seghers, Bruxelles, les documents suivants:

- 1.° *Un Questionnaire* servant d'enquête sur les règlements actuels pour les quartiers d'habitation qui permettent l'exploitation maximum du sol.
- 2.° *des plans et projets* représentant des aménagements de quartiers d'habitation plus ou moins étendus, soit exécutés, soit en état d'exécution soit seulement projetés.

Les plans de situation seront pourvus d'une flèche indiquant le nord. Pour l'exposition il seront dessinés à l'échelle de 1 mètre sur 200. Pour les terrains en pente l'indication du ni-

vellement est désirable. La hauteur des constructions doit être éclairée par des coupes de terrain.

Les indications suivantes son à joindre si possible, si non, la commission de l'exposition se chargera de faire les calculations nécessaires:

1. Nombres des étages.
2. Dimension des habitations en m² et au nombre des citoyens.
3. Nombre des habitations par ha.
4. Nombre des habitants par ha.
5. Surface bâtie par ha destinée aux logements.
6. Surface bâtie par ha destinée aux magasins, services communs, etc.
7. Cube de construction en m³ par ha.
8. Jardins et verdure en m³ par ha.
9. Surface des rues en m² par ha.
10. Prix du terrain aménagé par m², exprimé en unités monétaires du pays et en heures de travail salariées de l'ouvrier qualifié (maçon, menuisier).
11. Date de l'exécution ou du projet.

Zurich, mars 1930.